

## **Compte rendu du Conseil communautaire du 18 février 2010**

L'an deux mil dix, le dix huit février, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Avant le début de la séance proprement dite, Monsieur le Sous-Préfet, répondant à l'invitation qui lui était faite par M.CAILLET, à exposé les enjeux liés au développement du territoire en matière d'assainissement au regard des objectifs posés par l'Europe aux horizons 2012 et 2015.

La séance est ouverte après l'intervention de M.NAVARRE.

Il est d'abord procédé à l'appel.

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, DEBRAND Maurice, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges avec pouvoir de BELFILS Mireille, CAILLET Pierre, DEXPERT Jean-Paul, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Jean-Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, CICERON Robert, ROY Louis, VIVIAN Jean-Pascal, GERIN Philippe, MOINE Armand, BAUDOIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline (sauf délibération n°10-02-N1), FILLON Jean-Michel, BESTIEU Patrice, ANDRE Jean, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean-Louis (sauf délibération n°10-02-N1), GENIN Jean-Paul, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe, BRUT Michel.

Absente excusée ayant donné pouvoir : BELFILS Mireille avec pouvoir à SAUNIER Georges

Absentes excusées suppléées : RABILLOUD Andrée, ROBERT Christiane

Absents excusés : DREVET Jean-Michel

Désignation du secrétaire de séance : PERRET Michel est désigné secrétaire de séance.

Rapport sur la réunion de bureau du 14 janvier 2010 : M. CAILLET donne lecture des délibérations de demandes de subventions concernant les aménagements de voirie auprès de l'Etat pour la DGE 2010 et du Conseil général, délibérations prises par le bureau communautaire par délégation expresse du Conseil communautaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2010.

Rapport sur l'exercice de sa délégation par le président : il n'a pas été fait usage de cette délégation depuis la dernière séance.

Réponse à questions de la séance précédente : le compte rendu du diaporama sur les orientations en matière de multi accueils est modifié pour rendre compte de l'appréciation portée sur les terrains non-bâties près de la Maison de l'Intercommunalité.

### **FINANCES**

#### **POINT N°1 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le débat d'orientation budgétaire détermine le cadre de l'élaboration budgétaire 2010. Il s'agit essentiellement de définir les investissements et les actions à prendre en compte prioritairement pour l'élaboration des budgets. La prospective réalisée de manière estimative fin 2008 par KPMG a été reprise en interne et mise à jour à la lumière des comptes réalisés en 2008 et 2009. Des redressements ont été opérés, notamment pour intégrer l'impact de la réforme de la taxe professionnelle. Ce travail montre une augmentation de l'effet ciseau avec un écart entre dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 42 500 € par an (L'évaluation était de 30 000 € fin 2008, avant la crise et la réforme de la taxe professionnelle). La somme n'est pas considérable, mais son cumule au fil des ans posera problème : c'est un indicateur à suivre attentivement car s'il n'est pas maîtrisé par un ajustement des dépenses, il devra l'être par la fiscalité.

Une liste des actions et investissements possibles a été dressée ainsi qu'une programmation pluriannuelle de leur réalisation :

Thème	Intitulé du projet	Estimation 1/1/2009 TTC	Besoin total de financement HT	Besoin annuel de financement en fonctionnement + Investissement 2010
	Gendarmerie (base)	3 762 193 €	3 237 553 €	1 200 000 €
	Gendarmerie (option photovoltaïque)	181 000 €	181 000 €	181 000 €
Culture et patrimoine	Grange Cholley	200 000 €	108 000 €	10 000 €
Culture et patrimoine	Confortement de la Chapelle de Bournay	200 000 €	108 000 €	10 000 €
Basses Echarrières	Création de deux bassins de rétention	200 000 €	168 000 €	84 500 €
Basses Echarrières	Achèvement des voies internes de la ZAC	538 200 €	317 088 €	211 392 €
Logements	Développement de l'offre locative de logements pour les personnes âgées	50 000 €	30 000 €	20 000 €
Enfance et jeunesse CEJ 2008-2010	Frais de fonctionnement es multiaccueil			
Enfance et jeunesse CEJ 2008-2011	50 places Multi-accueils (en masse)	1 500 000 €	632 910 €	100 000 €
Base de loisirs	Maintien à niveau de la base et provision pour grosses réparations	85 000 €	71 400 €	71 400 €
Administration, médiathèque	divers et dépenses imprévues			15 000 €
Voirie	Investissement (base 995 000 €/an : Fct 500 000 € + 2% par an)	485 000 €		485 000 €
Enfance et Jeunesse	Centre de loisirs communautaire Châtonnay	598 000 €	251 160 €	51 160 €
OM	2ème camion	150 000 €		
Service technique	Renforcement personnel	30 000 €		30 000 €
Service administratif	Renforcement personnel	15 000 €		15 000 €
Voirie	Remplacement du camion	175 000 €		

Cette liste servira de base à l'élaboration budgétaire. Le retentissement sur les exercices suivants en termes d'emprunt sera chiffré ; il pourra alors être nécessaire d'étaler dans le temps certains de ces projets pour limiter l'impact des annuités.

M.FILLON demande si les estimations relatives au renforcement du personnel engagent des recrutements.

*Ces estimations sont mentionnées pour mesurer leur impact financier et leur faisabilité. Si ces décisions devaient être prises, elles nécessiteraient obligatoirement une décision de création de poste du Conseil communautaire.*

M.BARRUEL signale que les projets de multi accueils suscitent des interrogations de la part de certaines assistantes maternelles.

*M.PICHAT, vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse prend acte. Les décisions datent de la mi-décembre et il n'a pas été possible de communiquer aussitôt. Le RAM sera sollicité sur son appréciation de la situation et sur la façon de mettre en place une communication en direction de ces professionnelles.*

M.VIVIAN insiste sur l'absence de prise en compte d'une éventuelle réévaluation de l'allocation compensatrice de la Taxe Professionnelle et estime que la perte pour la commune s'élève selon lui à 330 000 € d'une part et à 1 300 000 € d'autre part.

*M.CAILLET indique que ces questions sont traitées par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges dont les travaux sont suspendus tant que la réforme de la Taxe Professionnelle n'est pas en place. Il ne souhaite pas engager la discussion sur les montants avancés.*

*M.GARGAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président chargé des finances, indique qu'en contrepartie de la Taxe Professionnelle, la commune de Saint Jean de Bournay a récupéré des bases d'imposition sur les trois autres taxes et qu'une partie de ces bases est la conséquence de l'implantation d'entreprises dans la ZAC pour lesquelles la commune n'a pas bourse déliée. De plus, les raccordements des entreprises de la ZAC des Basses Echarrières ont été réalisés aux frais de la communauté sans compensation de la commune alors que celle-ci perçoit une taxe de raccordement au réseau d'assainissement.*

*M.VIVIAN rétorque que la ZAC est un lotissement.*

## **DECISIONS DIVERSES A CARACTERE FORMEL**

### **POINT N°2 : MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE D'UNE AUXILIAIRE PUERICULTRICE PAR LA COMMUNE DE LIEUDIEU**

Mme GERBOULET et M.BARRUEL quitte la séance en raison d'un lien de parenté avec la personne dont la situation va être évoquée.

Jusqu'à la rentrée scolaire 2009, la commune de Lieudieu avait mis en place un accueil des enfants d'âge maternel sous la responsabilité d'un agent communal qualifié. La création d'une classe maternelle et l'arrivée d'une nouvelle enseignante, cet emploi n'a plus de raison d'être. C'est pourquoi la commune de Lieudieu propose à l'EPCI une mise à disposition de cet agent. Dans la mesure où cet agent présente les qualifications requises et qu'il peut être intégré à coût constant au sein des équipes d'animateurs d'accueil de loisirs pour les vacances scolaires, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition de cet agent pour un montant pouvant atteindre ou dépasser, avec le temps, sa délégation permanente (5 000 €).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer les conventions de mise à disposition avec la commune de LIEUDIEU

Mme GERBOULET et M.BARRUEL reviennent en séance.

### **POINT N°3 : TARIFS POUR DES ANIMATIONS DU RAM**

#### **ATELIERS « BIEN ETRE et HARMONIE »**

A l'issue de la conférence-débat qui a eu lieu le 24 novembre 2009 dernier intitulée : « bien naître, bien grandir, bien vivre ou l'importance de communiquer avec l'enfant par le toucher », des parents et des assistantes maternelles souhaitent expérimenter ces pratiques. Le relais assistantes maternelles propose de coordonner l'organisation d'ateliers de massage et de technique de portage avec une écharpe.

L'association « Bien être et harmonie » demande la somme de 110 euros pour mettre en place et animer un atelier durant 1h30 réunissant une dizaine de personnes.

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place les tarifs suivants :

- 11 € par séance pour les ateliers destinés aux professionnels
- 22 € pour l'atelier massage destiné aux parents (2 séances).

L'action ne se mettra en place qu'avec l'assurance d'un minimum de 10 inscrits pour garantir l'équilibre financier de l'action.

#### DEVELOPPEMENT MOTEUR DU BEBE

Le RAM propose le 11 mars 2010 une conférence sur le développement moteur du bébé et l'apprentissage de la marche animée par Michèle Forestier, kinésithérapeute spécialiste du développement moteur de l'enfant et auteur du livre « En marche pour la vie ». Un atelier de 3 h est ensuite proposé le 18 mai 2010 pour 15 à 20 participants (parents et professionnels de la petite enfance) qui souhaitent aller plus loin dans la réflexion

Le coût de la prestation est de 200 €.

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place un tarif de 10 € pour les participants à l'atelier du 18 mai.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE les tarifs décrits ci-dessus pour l'inscription aux différents ateliers proposés par l'association « Bien-être et harmonie ».

#### POINT N°4 : LOCATION DES SALLES DE REUNION DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE

La location des salles de réunions n'est possible actuellement que de manière accessoire à la location de l'amphithéâtre. Il apparaît qu'en un certain nombre de circonstances, ces salles pourraient être utilisées pour des intervenants extérieurs. Toutefois, ces salles doivent rester prioritairement réservées aux usages internes et la location doit demeurer exceptionnelle. Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe de la location de ces salles indépendamment de l'amphithéâtre sur la base du tarif de 20€/heure et de donner délégation au bureau communautaire pour traiter les demandes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE à 20 € le tarif horaire pour la location des salles de réunion de la Maison de l'Intercommunalité

DELEGUE au bureau communautaire le traitement des demandes de location pour ces salles, à charge pour le Président d'en rendre compte régulièrement.

#### INFORMATIONS DIVERSES

##### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU GIP-AT ISERE PORTE DES ALPES

L'assemblée générale constitutive du GIP-AT<sup>1</sup> Isère-Porte des Alpes ayant eu lieu, il convient de mettre en place les différentes commissions. Elles sont au nombre de six et reprennent les mêmes thèmes que précédemment : Economie et formation, Agriculture et Environnement, Culture, Tourisme et Patrimoine, Cadre de vie, Communication. Pour chaque commission, c'est l'EPCI qui doit désigner 15 membres parmi ses conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux du territoire. Il n'y a pas de suppléant. La désignation aura lieu lors du Conseil communautaire du 25 mars 2010. Du fait du nombre très élevé de représentants à désigner (90), une (ou plusieurs) liste sera constituée et portée à la connaissance des conseillers communautaires quelques jours avant la séance en vue de procéder par un vote unique. Il est demandé aux communes de remettre leur liste pour le 15 mars. Les communes souhaitant proposer un deuxième candidat doivent le faire savoir au secrétariat de la communauté. Le bureau s'efforcera dans la mesure des candidatures non pourvues, d'intégrer ces personnes.

##### PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU LOGEMENT D'URGENCE

Le rapport est présenté oralement par Mme GERBOULET.

Les logements sont au nombre de deux : 1 T1 bis (4 personnes) 1 T2 (5 personnes)

Occupation du T1bis : du 1 janvier au 20 mars par 2 personnes (1 adulte et 1 enfant), du 3 août au 6 septembre par 4 personnes (1 adulte et 3 enfants), du 15 décembre au 31 décembre par 2 personnes (2 adultes)

Occupation du T2 : du 25 février au 20 août par 3 personnes (2 adultes et 1 enfant)

Nombre de personnes hébergées au cours de l'année : 11 personnes ce qui représente 4 ménages dont 2 femmes isolées avec enfants, 1 couple avec enfant, 1 couple sans enfant.

La durée de séjour varie de 15 jours à 6 mois.

Trois ménages sont partis vers un logement durable. Il reste dans les lieux au 31 décembre un ménage.

Il est pris acte du rapport.

M.CAILLET remercie Mme GERBOULET pour la remise de ce rapport.

<sup>1</sup> GIP-AT : Groupement d'Intérêts Publics – Aménagement du Territoire

### **AIDE A HAITI (POINT AJOUTE)**

M.CAILLET souhaite que soit évoquée l'éventualité d'un geste pour Haïti. Un précédent franco-français existe : une aide avait déjà été décidée pour venir en aide aux communes du Nord de la France frappées par une tornade en août 2008. L'existence de liens anciens avec ce pays francophone et l'étendue de la catastrophe dans ce pays marqué par une très grande pauvreté l'incite à proposer une aide de 200 € par commune, soit 2 800 € au total, au profit de la Croix Rouge, très mobilisée sur le terrain et garante du bon emploi des fonds, organisme au sein duquel M.Jean-Paul DEXPERT, ici présent et tout juste de retour d'Haïti, intervient sur les théâtres de catastrophe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française d'un montant de 2 800 € au profit des actions engagées en Haïti.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M.CAILLET informe le Conseil communautaire que l'appel à candidature pour la mise à disposition du restaurant de la base de loisirs est lancé. L'annonce est consultable sur le site Internet du Dauphiné Libéré.

---

M.BARRUEL souhaite que dans le cadre de l'élaboration budgétaire, une inscription soit prévue pour engager une action en faveur des personnes âgées.

*La communauté n'a pas de compétence aussi ciblée, mais le PLH peut être support d'une démarche préalable. Une somme est ajoutée au tableau des orientations budgétaires.*

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h30.

## Analyse des sites

---

### ■ Sites inadaptés :

- Bâtiments industriels à Beauvoir (situation, abords, aspect, nuisances)
- Partie du lycée des Bonnevaux (local très contraint)

## Analyse des sites

---

### ■ Sites moins adaptés :

- Local nu à Artas (surface très insuffisante pour 25 places, pas d'extérieur, situé sur un axe secondaire)
- Terrains près du gymnase de St Agnin (propriétés privées, accès pas évident en conditions hivernales difficiles, excentrement par rapport à la voie de circulation et par rapport au bourg)
- Terrain communal de Beauvoir : forme et situation contraignante
- St Jean : site du siège communautaire. Maîtrise du foncier et desserte existante mais position centrale ne répondant pas à l'objectif de couverture à l'est et à l'ouest du territoire.